

FLASH INFOS 67 N° 38

Geudertheim, le 29 octobre 2020

↳ Organisation de la chasse en période de confinement

Suite aux annonces du nouveau confinement national faites par le gouvernement le 28 octobre 2020 :

Toutes les battues et autres sorties de chasse sont **interdites** à compter de ce soir 29 octobre 2020 à 21h00 (couvre-feu) **jusqu'à nouvel ordre**.

Si les sorties prévues pour ce week-end sont d'ores et déjà **à annuler**, il y a lieu de **seulement suspendre** celles du mois de novembre jusqu'à parution éventuelle d'un arrêté préfectoral les autorisant.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'évolution de la réglementation.

↳ Organisation de la FDC 67

Comme lors du premier confinement, votre fédération continue le travail sous conditions :

- À partir du vendredi 30 octobre jusqu'au 1^{er} décembre 2020 inclus, la FDC 67 est fermée au public. Une permanence téléphonique 03 88 79 12 77 et mail fdc67@fdc67.fr sera mise en place aux horaires habituels d'ouverture du public, c'est-à-dire du mardi au vendredi, de 10h00 à 16h00, à l'exception du mardi 10 novembre 2020.
- Le **Cyné'Tir** et le **Tunnel de tir** sont fermés jusqu'au 1^{er} décembre 2020 inclus. Toutes les réservations déjà prises pour cette période sont annulées.
- La **tournee de ramassage des échantillons trichine** du 2 novembre aura bien lieu ; merci de déposer tous vos prélèvements dans les points de collecte.
- Toutes les **formations** prévues en novembre sont annulées et reportées à une date ultérieure.

↳ Erratum Infos'Chasse 67

Dans le dernier numéro d'octobre d'Infos'Chasse 67, une erreur s'est glissée dans l'article concernant le rappel réglementaire "Commercialisation de la venaison" (page 18). L'ancien et le nouveau modèle de fiche d'accompagnement ont été intervertis sur l'infographie les présentant.

Ci-contre la nouvelle fiche à utiliser.

Exemplaire N°1 : à remettre au destinataire final du gibier

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DU GRAND GIBIER

Une seule fiche par espèce, par date de chasse et par destination

Fédération Nationale des Chasseurs

CIRCUIT DES CARCASSES EN PEAU
Les carcasses doivent être rapidement mises au froid positif et conservées entre 0 et +7°C tout au long de leur mouvement.

A DÉTENEUR INITIAL DU GIBIER (Chasseur, association de chasse, structure professionnelle de chasse...)	B CENTRE DE COLLECTE	C COLLECTEUR PROFESSIONNEL (Uniquement à destination d'un atelier de traitement du gibier)	D DESTINATION FINALE DU GIBIER
NOM : Prénom : Tel : MOR : Signature :	NOM (responsable) : Adresse : Tel : N° attribué par DDecFP : Date de réception de la carcasse : Signature :	NOM (entreprise) : Adresse : Tel : N° attribué par DDecFP : Date de réception de la carcasse : Signature :	NOM : Adresse : Tel : <input type="checkbox"/> Atelier de traitement <input type="checkbox"/> Cession à un consommateur final <input type="checkbox"/> Commerce de détail <input type="checkbox"/> Espoir de chasse, associatif <input type="checkbox"/> Autre :

EXAMEN INITIAL DES CARCASSES EN PEAU ET DES ABATS (Tube digestif) abattu le CP date de mise à mort :

Espèce : Sanglier Cerf Chevreuil Aulnes Grenouille

Numérotation	Sexe (M/F)	Nature de l'abattage	État	Examen	Abats	Prélèvements	Commentaires	Prélèvements
N°1								
N°2								
N°3								
N°4								
N°5								
N°6								
N°7								
N°8								
N°9								
N°10								

Je certifie que les carcasses en peau examinées peuvent être mises sur le marché.

EXAMINATEUR INITIAL : NOM : Prénom : N° d'attestation :
Date : Heure :
MOR :
Signature :

Ensemble respectons les règles et les gestes barrières.

Merci de diffuser ces informations le plus largement possible à tous vos contacts.

Bien cordialement,

Le président,
Gérard Lang